Contrôle de légalité :
Réception au contrôle de légalité 30 avril 2021
Référence technique : 017-221700016-20210423-9885-DE-1-1

TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU BASSIN DE LA BOUTONNE(SYMBO) EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE)

PÔLE AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

Direction de l'Environnement et de la Mobilité

COMMISSION PERMANENTE du 23 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-04-23-25

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le 23 avril 2021 à 12h15, sous la présidence de M. Dominique BUSSEREAU, Président du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 2 avril 2015),

Considérant l'article 57 de la loi MAPTAM qui ouvre la possibilité aux syndicats mixtes exerçant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention de Inondations (GEMAPI) de demander la reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE),

Considérant la délibération du 3 octobre 2019 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO) qui approuve la transformation du SYMBO en EPAGE et autorise son Président à engager toutes les démarches nécessaires, notamment la transmission de la demande pour avis aux membres du syndicat,

Considérant que le Département de la Charente-Maritime est membre du SYMBO et qu'à ce titre son avis sur la transformation en EPAGE est sollicité,

Considérant les avis favorables du Préfet coordonnateur de bassin du 9 décembre 2019, de la commission de planification du comité de bassin Adour Garonne du 27 février 2020, de l'EPTB Charente du 26 février 2020 et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne du 28 février 2020,

Considérant que le SYMBO répond aux critères définis par l'État pour devenir EPAGE et que cette transformation permet une reconnaissance de la cohérence du syndicat au niveau du bassin Adour Garonne,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la transformation du SYMBO en EPAGE.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Président du Département,
Le Premier Vice-Président,
Lionel QUILLET